



Héritage beaux parents!

Par **Alegria**, le **22/01/2021** à **12:41**

Bonjour,

Juste pour info! Je suis marié avec contrat au dernier vivant et je connais déjà mes droits.

Mais la réponse que je voudrais savoir, c'est concernant mes beaux-parents!

Mon mari décédé et mes beaux parents ne se portent pas très bien et décèdent à leur tour!

Question: Ai-je droit à une part ou 1/2 part ou autre voir un pourcentage sur la succession de mes beaux parents? En sachant qu'il y a 4 autres frères.

Merci pour votre réponse

Mr SARDA

Par **Louxor_91**, le **22/01/2021** à **14:07**

Bonjour,

vos beaux parents ne sont plus... vos beaux parents.. Donc pas d'héritage pour vous... Au mieux, si monsieur avait été vivant, c'est lui qui aurait hérité de ses parents ! Pas vous !